

ATTESTATION DU BON RESPECT DE LA REGLEMENTATION

(POUR LES SOCIETES ETABLIES **EN FRANCE** – FOR COMPANIES ESTABLISHED **IN FRANCE**)

Je soussigné, Eric ROUSSEAU

agissant en qualité de dirigeant de la société SAS TRANSPORTS ROUSSEAU ERIC

dont le siège est à quartier de la gare, 58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX

RCS 393 635 230

certifie sur l'honneur que sont respectées au sein de la société, toutes les réglementations applicables aux sociétés de transport de marchandises dans les pays de prestations notamment celles concernant :

- le cabotage
- les salaires minimums versés au chauffeur ; exemple : MiLog allemande.
- les FIMO, FCO, visites médicales, permis de conduire, des chauffeurs et contrôles techniques des ensembles routiers
- les obligations, en matière d'emploi des salariés, découlant des articles L1221-10 et suivants et L3243-1 et suivants du Code du travail.
- l'établissement et la remise des bulletins de salaire aux salariés.
- les couvertures d'assurance obligatoires quant aux personnels, prestations et véhicules.

Fait à CORVOL L'ORGUEILLEUX

Le 04/01/2022

Nom, prénom : ROUSSEAU ERIC

Fonction : Président


TRANSPORTS ROUSSEAU ERIC
SAS au capital de 500 000 €
quartier de la Gare
58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX
Tél. 03 86 29 94 94 – Fax 03 86 29 94 95
SIRET 393 635 230 00021